

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MASKINONGÉ  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉVÈRE

**16 janvier  
2024**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Sévère, tenue le 16 janvier 2024 à 20h heures à l'hôtel de ville sise au 59 rue Principale.

**Présences :**

▪ Madame Jacinthe Noël	Mairesse
▪ Vacant	Siège numéro 1
▪ Monsieur Olivier Lamy	Conseiller au poste numéro 2
▪ Monsieur Maxime Castonguay	Conseiller au poste numéro 3
▪ Monsieur Martial Lacerte	Conseiller au poste numéro 4
▪ Madame Myriam Poulin	Conseillère au poste numéro 5
▪ Monsieur Claude Beauclair	Conseiller au poste numéro 6 - Absent

**1. Ouverture**

---

Madame la mairesse, Jacinthe Noël, déclare la séance ouverte à 20h, le quorum étant atteint. Madame Marie-Andrée Cadorette, directrice générale et greffière-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

---

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Suivi des séances du 5 et du 14 décembre 2023
4. Dépôt des procès-verbaux des séances du 5 et 14 décembre 2023
5. Renouvellement adhésion ADMQ
6. TECQ- Pavage

7. Suivi- glissement de terrain
8. PRACIM – agrandissement édifice
9. Demande de financement « Être mieux...ensemble »
10. Concordance au schéma d'aménagement de la MRC
11. Activité Loisir – glissade et patinoire
12. Inquiétude citoyenne – chien détaché
13. Demande citoyenne – cours d'eau Trahan
14. Période de questions
15. Circulaire mensuelle
16. Approbation des comptes soumis
17. Appel de projets culturels
18. Flexibilité vacances DG
19. Levée de la séance

**01-01-24** Il est proposé par : Madame la conseillère Myriam Poulin  
Appuyé par : Monsieur le conseiller Maxime Castonguay  
Et résolu :

**D'adopter** l'ordre du jour tel que décrit ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **3. Suivi des séances du 5 et 14 décembre 2023**

---

Les résolutions ont été exécutées.

### **4. Adoption des procès-verbaux des séances u 7 novembre et du 5 et 14 décembre 2023**

---

**02-01-24** Il est proposé par : Monsieur le conseiller Olivier Lamy  
Appuyé par : Monsieur le conseiller Martial Lacerte  
Et résolu :

**D'approuver** les procès-verbaux des séances du 5 et 14 décembre 2023 tels que rédigés, considérant que chacun des membres du conseil a reçu une copie des dits procès-verbaux ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **5. Renouvellement adhésion ADMQ**

---

**03-01-24** Il est proposé par : Monsieur le conseiller Olivier Lamy  
Appuyé par : Madame la conseillère Myriam Poulin  
Et résolu :

**D'autoriser** le paiement de la cotisation annuelle au montant de 495.00\$ plus taxes pour le renouvellement de l'ordre professionnel de la directrice générale ainsi que le paiement de l'assurance offerte par l'Association des Directeurs Municipaux du Québec au montant de 485.00\$ taxes incluses;

**Que** les paiements soient autorisés et ratifiés;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **6. TECQ - pavage**

---

**Considérant que** le conseil municipal souhaite dépenser les sommes restantes dans la TECQ 19-23 pour effectuer divers travaux et pavage et de voirie ;

**Considérant que** l'asphalte situé au bout du rang Bellechasse ainsi qu'au début du rang Saint-François est sérieusement endommagé;

**Considérant que** des travaux de pavage sont nécessaires afin de remédier à la situation ;

**Considérant qu'un** ponceau situé dans la rue de l'Église doit être remplacé ;

**Considérant que** le conseil municipal souhaite procéder aux travaux de pavage et de remplacement du ponceau au début de l'été 2024 ;

**Considérant que** le conseil municipal désire mandater l'entreprise Techni-Consultant inc. dans le cadre de la planification de ce dossier ;

En conséquence :

04-01-24

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Olivier Lamy  
Appuyé par : Monsieur le conseiller Maxime Castonguay  
Et résolu :

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

**Que** des travaux de pavage incluant, pulvérisation, compactage et asphaltage soient effectués à l'extrémité du rang Bellechasse sur une distance approximative d'un kilomètre ainsi qu'au début du rang Saint-François à la hauteur des adresses civiles suivantes : 1 et 3 Rang Saint-François

**Que** le ponceau problématique dans la rue de l'Église soit remplacé ;

**Que** le conseil municipal mandate la firme Techni-Consultant inc. dans le cadre de la planification des travaux de pavage du rang Bellechasse et du rang Saint-François ainsi que pour les travaux liés au remplacement du ponceau de la rue de l'Église ;

**Que** le paiement des travaux soit autorisé et pris à même les sommes disponibles dans la TECQ 2019-2023;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **7. Suivi – Glissement de terrain**

---

Madame la mairesse, Jacinthe Noël, informe les membres du conseil de l'avancement du dossier lié glissement de terrain. Madame Noël annonce aux conseillers et conseillère que les plans préliminaires ont été réalisés et que les travaux, si tout se déroule tel que prévu, devraient être réalisés au courant de l'été à venir.

## **8. PRACIM -agrandissement édifice**

---

Madame Noël, mairesse de la municipalité, annonce aux membres du conseil municipal que les travaux d'agrandissement de l'édifice municipal sont terminés; exception faite des travaux de terrassement qui seront effectués au printemps et de quelques déficiences à corriger afin de s'assurer de la conformité du projet.

Le déménagement pourra donc être cédulé dans les semaines à venir.

## **9. Demande de financement « Être mieux ensemble... »**

---

Madame la mairesse, Jacinthe Noël, informe les membres du conseil que le projet présenté par la municipalité dans le cadre du programme « être mieux ensemble... » a été refusé.

En effet, le projet n'a pas été retenu et la demande de subvention visant à amener la population à la cabane à sucre a été refusée.

## **10. Concordance au schéma**

---

Madame la mairesse, Jacinthe Noël, informe les membres du conseil que la MRC de Maskinongé a transmis aux municipalités la liste de leurs règlements non concordants au schéma d'aménagement.

Pour sa part, la municipalité de Saint-Sévère doit modifier 4 règlements afin d'en assurer la concordance au schéma. Madame Cadorette, directrice générale, demandera à monsieur Bilel Ynineb, urbaniste, d'effectuer les modifications nécessaires.

## **11. Activité Loisir – glissade et patinoire**

---

Madame la mairesse, Jacinthe Noël, informe les membres du conseil qu'une chasse aux cocos de Pâques sera organisée par le comité des loisirs. Madame Cadorette, directrice générale de la municipalité, informera le comité des loisirs du montant préalablement budgété pour cette activité.

Madame Noël annonce également aux membres du conseil qu'une activité aux glissades de St-Jean de Matha sera organisée prochainement par le comité des loisirs. L'activité est prévue le 24 février prochain. Toutefois, avant d'officialiser l'activité, il importe d'attendre la confirmation du transport collection en lien avec le prix de l'autobus.

Monsieur le conseiller Olivier Lamy informe les membres du conseil que la patinoire ouvrira dès vendredi.

## 12. Inquiétude citoyenne – chien détaché

---

Madame la conseillère Myriam Poulin s'adresse aux membres du conseil et expose une inquiétude émise par une citoyenne de la municipalité.

L'inquiétude citoyenne se rapporte aux chiens non-attachés dans la municipalité. La citoyenne s'inquiète pour sa sécurité et se questionne sur la procédure à suivre lorsqu'elle constate un chien en liberté.

Madame Cadorette, directrice générale, explique aux membres du conseil que la municipalité, ayant une entente de services avec la SPA Mauricie, dispose des ressources de cette dernière. Concrètement, cela signifie que la citoyenne peut contacter directement la SPA Mauricie et les informer de la situation ou encore contacter le bureau municipal qui se chargera de transmettre la plainte à la SPA.

En aucun cas, les chiens ne sont autorisés à être en liberté sur le territoire de la municipalité. Ils doivent marcher en laisse, être attachés ou encore être libres sur un terrain clôturé.

## 13. Demande citoyenne – cours d'eau Trahan

---

**Considérant que** le cours d'eau Trahan déborde en hiver et au printemps, et ce, à chaque année en raison d'embâcles formés, mais également en raison d'un trop grand débit d'eau pour la capacité du cours d'eau ;

**Considérant que** la résidence de madame Rabouin, sise au 11 rang Saint-François, est inondée chaque année par le cours d'eau Trahan ;

**Considérant que** le conseil municipal souhaite trouver des solutions à long terme afin que les inondations annuelles cessent chez madame Rabouin ;

**Considérant que** plusieurs analyses ont été effectuées afin d'émettre des pistes de solutions pertinentes en lien avec la situation problématique ;

**Considérant qu'à** la suite aux observations sur le terrain, il a été constaté qu'à la hauteur du 11 rang Saint-François, les fossés des deux côtés de la route sont bouchés puisqu'il n'y a pas de ponceaux sous les entrées charretières ;

**Considérant que** des ponceaux sous les entrées charretières permettraient de diviser l'eau et diminueraient considérablement le débit du cours d'eau Trahan à cette hauteur ;

**Considérant que** le conseil municipal souhaite aller de l'avant avec cette piste de solution et espère que celle-ci permettra d'éviter les inondations chez madame Rabouin ;

En conséquence :

**05-01-24**

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Martial Lacerte  
Appuyé par : Monsieur le conseiller Olivier Lamy  
Et résolu :

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

**Que** la municipalité de Saint-Sévère demande au MTQ d'installer des ponceaux sous les entrées charretières à la hauteur du 11 rang Saint-François, et ce, des deux côtés de la route, afin de diviser l'eau du cours d'eau Trahan permettant ainsi de réduire son débit et d'éviter les inondations annuelles ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **14. Période de questions**

---

Des citoyens présents dans l'assistance posent des questions aux membres du conseil en lien avec des sujets d'intérêt public.

#### **15. Circulaire**

---

Les membres du conseil discutent des différents points qu'ils souhaitent inclure dans la circulaire mensuelle, à savoir :

- Date élection
- Terrains privés
- Bacs bruns
- Chiens
- Patinoire

## 16. Approbation des comptes soumis

---

06-01-24

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Martial Lacerte  
Appuyé par : Monsieur le conseiller Maxime Castonguay  
Et résolu :

**D'autoriser** le paiement des comptes suivants :

Comptes à payer	85 533.39\$
Déboursés directs	-\$
<u>Salaires (25-26)</u>	<u>14 822.63\$</u>
Total	100 356.02 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 17. Appel de projets culturels

---

Madame la mairesse, Jacinthe Noël, présente l'appel de projets culturels provenant du fonds d'initiatives culturelles 2024 chapeauté par la MRC de Maskinongé.

Madame la mairesse souligne que la municipalité de Saint-Sévère a la chance de compter plusieurs artistes parmi ses citoyens et citoyennes et qu'un appel de projet comme celui-ci pourrait être intéressant pour la municipalité.

Madame Noël, mairesse, souligne que plusieurs dates de dépôts sont possibles et qu'un montant maximal de 5 000\$ est disponible par projet.

Les membres du conseil réfléchiront aux différents projets possibles.

## 18. Flexibilité vacances DG

---

**Considérant que** la directrice générale de la municipalité, madame Marie-Andrée Cadorette, a actuellement 5 semaines de vacances par année, cédulées comme suit : 2 semaines à Noël, 1 semaine à la relâche scolaire et 2 semaines lors des vacances de la construction;

**Considérant que** madame Cadorette est satisfaite du nombre de semaines de vacances qu'elle possède, mais qu'elle aimerait pouvoir les séparer en 5

semaines distinctes tout au long de l'année afin de pouvoir voyager avec sa famille ;

**Considérant que** les membres du conseil ne voient pas d'inconvénient à permettre à la directrice générale de disposer de ses vacances comme elle le souhaite ;

En conséquence :

**07-01-24** Il est proposé par : Monsieur le conseiller Martial Lacerte  
Appuyé par : Monsieur le conseiller Maxime Castonguay  
Et résolu :

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

**Que** les membres du conseil municipal autorisent la directrice générale, madame Marie-Andrée Cadorette, à gérer personnellement ses 5 semaines de vacances annuelles et à en disposer à sa guise, en gardant en tête les obligations municipales;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **19. Levée de la séance**

---

**08-01-24** Il est proposé par : madame la conseillère Myriam Poulin  
Appuyé par : monsieur le conseiller Olivier Lamy

**Que** la présente séance soit levée à 20h41.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

---

Jacinthe Noël  
Mairesse

---

Marie-Andrée Cadorette  
Directrice générale &  
Greffière-trésorière

Je, Jacinthe Noël, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.